



## Document préalable à la reprise

A remettre à l'entraîneur avant le 1<sup>er</sup> entraînement.

Pour la reprise d'activité à partir du 15 juin les nageurs devront suivre un protocole et remplir un questionnaire préalablement à chaque entraînement.

Chaque nageur (ou son représentant légal) s'engage à ce que le questionnaire prévu par la FFN soit rempli (conservé par le nageur), et à ce qu'il ne se présente pas à l'entraînement au cas où il soit répondu affirmativement à une des questions et dans ce cas à avertir l'entraîneur et consulter le médecin traitant. Nous ne sommes pas concernés par le médecin d'équipe ou de pôle.

Je soussigné .....

Représentant légal de (le cas échéant) .....

Téléphone portable personnel .....

Téléphone de la personne à prévenir en cas d'incident .....

Reconnais avoir pris connaissance du protocole et en accepte les termes

Date :

Signature précédée de la mention lu et approuvé.